



Quelles sont les obligations des proprietaires d'animaux??

Par **krema25**, le **26/06/2008** à **23:30**

bonjour

j'ai un souci de voisinage: plusieurs de mes voisins possèdent des chats qui viennent sans cesse dans mon jardin pour détériorer mes plantes et les jouets des enfants et faire leurs déjections un peu n'imprte ou. Sachant que je suis hyper allergique et que je n'apprécie pas particulièrement cet animal et les allers et venus dans ma propriété j'aimerais savoir quelles sont les "obligations" des proprietaires de ces animaux? doivent ils les garder chez eux car j'estime que ce n'est pas a moi d'assumer leurs bêtes!!! et moi quels sont mes droits? merci d'avance de me répondre car je vis un enfer dû a mes allergies je n'ose même plus sortir dans mon jardin ('allergies qui me déclanchent de l'asthme!!!)

Par **Marion2**, le **26/06/2008** à **23:40**

Bonsoir,

Essayez d'en parler avec vos voisins, mais il est très difficile de retenir un chat.

Voyez avec votre Mairie, ils pourront peut-être vous conseiller.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **26/06/2008** à **23:46**

Si vous ne supportez pas les chats, peut-être supportez-vous les chiens ? Ayez donc un bon

chien et je vous garantis que les chats ne viendront plus longtemps chez vous. Ils comprennent vite.

Par **krema25**, le **27/06/2008** à **00:08**

le pb est que je n'ai ni le temps , ni les moyen et surtout pas l'envie d'assumer un animal car ce n'est pas un simple achat!!!
la vrai question pour moi est quels sont les devoirs des propriétaire d'animaux? dois je subir en silence leur décision d'avoir un animal qui pour moi est "nuisible" a ma vie?

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **12:22**

[citation]la vrai question pour moi est quels sont les devoirs des propriétaire d'animaux[/citation]

Le propriétaire doit rester maître des actions de son chat. Il en est responsable au même titre qu'un autre animal domestique, le chat étant classé dans cette catégorie.

Bref, cet animal doit rester sous sa garde et ne pas divaguer sur le domaine public ou territoire d'autrui.

Mettez le en demeure de le garder dans les limites de sa propriété à défaut, prévenez le que vous disposerez en divers endroits de "votre terrain" des substances toxiques en vue de le neutraliser.

Vous pouvez également passer par les services communaux et si cela n'a pas été déjà fait, un arrêté peut être pris en ce sens (objet : divagation des animaux domestiques).

PS : Le chat n'a pas plus de droits que le chien contrairement à ce que certains pensent.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/06/2008** à **12:27**

L'idée d'un chien est que, dans l'enceinte de son jardin (donc sans aller chez les autres), il aurait fait en sorte de repousser le chat lequel ne ce serait pas faire dire 2 fois l'avertissement car un chat est l'animal "domestique" le plus indépendant qui soit : il grimpe partout, se faufile dans la moindre petite brèche et, en résumé, fait ce qu'il veut.

Pour le reste, je suis d'accord avec vous.

Par **Marion2**, le **27/06/2008** à **12:27**

Je suis bien d'accord avec vous JamesEraser, mais contrairement à un chien, il est pratiquement impossible de retenir un chat et lorsque des plaintes arrivent sur le bureau du Maire, un courrier est envoyé au propriétaire du chat (lorsqu'il est connu) et ça s'arrête là.